



**ACOMPTE**

Date limite de paiement

150318

DENOMINATION Sas JACK N' JILL

Adresse 49 avenue Jehan de Brie

77210

COULOMMIERS

SIRET 8 2 0 9 2 6 1 5 2 0 0 0 1 9 Exercice Social du : 01/07/2017 au : 30/06/2018

**VERSEMENTS D'IS ET CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES**

	Imputations	Montants à payer	Minorations (art.1668 du CGI)
Impôts sur les Sociétés .....	01	03 1 218	04
<i>Dont crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi</i>	20		
<i>Dont report en arrière de déficit</i>	21		
<i>Dont crédit d'impôt pour investissement en Corse</i>	22		
<i>Dont crédit d'impôt recherche</i>	23		
<i>Dont mécénat</i>	24		
<i>Dont excédent du précédent exercice</i>	25		
Contribution sur les Revenus Locatifs		07 0	
Contribution Sociale		08 0	09
<b>Montant d'impôt sur les sociétés et contributions assimilées à payer :</b>		<b>10 1 218</b>	
Contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés sur les montants distribués		11 0	
Plus-value article 208C du CGI (SIIC)		13 0	
<b>Montant total à payer :</b>		<b>12 1 218</b>	

**PAIEMENT, DATE, SIGNATURE DU REDEVABLE**

Date  Téléphone  Le télépaiement est obligatoire quelque soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2 % sera appliquée (article 1738 du CGI)

Chèque  Télépaiement

Virement

Paiement du relevé de solde par « Imputation »

Contribution visée  Date limite de paiement  Montant à Imputer

**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Somme  Date  N° d'opération :  Date de réception :

Les dispositions de l'article 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissant les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel

# AIDE AU CALCUL D'ACOMPTE - IS ET CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES

Date acompte 150318

Cette page constitue une aide au calcul du paiement de l'IS et des contributions assimilées. Les montants inscrits dans les cases 01 à 25 sont à reporter au recto de l'imprimé à retourner au service.

	BASE	TAUX	MONTANT
Détermination des acomptes bruts			
A01	Acompte d'impôt sur les sociétés (au taux normal à 33, 1/3 %)		
A02	Acompte d'impôt sur les sociétés (au taux normal à 28 %)		
A03	Acompte d'impôt sur les sociétés (au taux réduit à 15 %)	32 486	1 218
A04	Acompte sur résultat net de concession des licences d'exploitation et inventions brevetables		
A05	Total (lignes A01 à A04)		1 218
A06	Régularisation du 1er acompte		
A07	Montant d'acompte d'IS dû (ligne A05 +/- A06)		1 218
MONTANT			
A08	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi		20
A09	Report en arrière de déficit		21
A10	Crédit d'impôt pour investissement en Corse		22
A11	Crédit d'impôt recherche		23
A12	Crédit d'impôt mécénat		24
A13	Imputation de l'excédent du précédent exercice (ne concerne que le 1er acompte de l'exercice en cours)		25
A14	Total des imputations sur IS (lignes A08 à A13) à reporter ligne 01 du 2571		01
MONTANT			
A15	Montant de l'IS à payer (ligne A07 - ligne A14), éventuellement plafonné à reporter ligne 03 du 2571		03 1 218
<p><i>Si vous estimez que le montant des acomptes déjà versés (le présent acompte compris) est égal ou supérieur au montant de la cotisation totale dont vous serez redevable pour l'exercice concerné (article 1668 du CGI). La case "04" doit être cochée</i></p>			
<b>Calcul du montant d'acompte des contributions assimilées</b>			
	BASE	TAUX	MONTANT
B01	Taxe brute		
B02	Montant de contribution sur les revenus locaux à payer, à reporter ligne 07 du 2571		07
	BASE	TAUX	MONTANT
B03	Taxe brute		
B04	Régularisation du 1er acompte		
B05	Montant de Contribution sociale à payer (ligne B03 +/- B04) éventuellement plafonnée à reporter ligne 08 du 2571		08
<p><i>Si vous estimez que le montant des acomptes déjà versés (le présent acompte compris) est égal ou supérieur au montant de la cotisation totale dont vous serez redevable pour l'exercice concerné (article 1668 du CGI). La case "09" doit être cochée</i></p>			
<b>Calcul du montant total de versement</b>			
			MONTANT
C01	Montant total d'IS et contributions assimilées à reporter sur la ligne 10 du 2571		10 1 218
C02	Contribution additionnelle sur les montants distribués		0
C03	Crédits d'impôts étrangers		0
C04	Contribution additionnelle sur les montants distribués à reporter sur la ligne 11 du 2571		11 0
C05	Plus-value article 208C (SIIC) à reporter sur la ligne 13 du 2571		13 0
C06	Montant total à payer (cases 10 + 11 + 13) à reporter sur la ligne 12 du 2571		12 1 218

Formulaire concerné par la procédure EDI-PAIEMENT (Fichier EDI généré)